

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0025832

Optique

Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 002054 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DEBBAGH MOHAMED

A90316

Date de naissance : 01/01/1951

Adresse : 525 AVÉ AL MACHAAR AL HARAM ISSIL
MARRAKECH

Tél. : 06.11.77.44.77

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Kenza Kandri Rody

Dermatologue - Vénérologue
N15 Imm. Al Marouane Ed. Palestine
Marrakech - Inpe : 071276642
Tel. : 05 24 30 10 40 - Gsm : 06 13 00 11 15

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/11/2013

Nom et prénom du malade : Debbagh Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Affection

Nature de la maladie : Affection

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/11/2023	CUIS = Gratuite			DR Renza Kandri Rody Dermatologue - Venereologue Dr. S. Mhamid Marouane. Ed palestine Marrakech - Inpe : 071278642 Tel : 05 24 30 10 40 - Gsm: 06 13 99 11 15

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOGADOR Lot. Cadi Ayyad Bloc 5 N° 6 Isil - Marrakech Tél : 05 24 31 17 19	30/01/23	493,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient													
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>												
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>												
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>												
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>												
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000		35533411	11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	00000000														
	35533411	11433553														
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>												
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>												
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>												

Dr Kenza Kandri Rody
Dermatologue-Vénérologue



- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Dermatologie pédiatrique
- Allergie cutanée
- Maladies sexuellement transmissibles
- Chirurgie dermatologique
- Dermatologie esthétique

د. كنزة كندري روضي
أخصائية طب الجلد

أمراض الجلد، الشعر والأظافر
 طب الجلد عند الأطفال

حساسية الجلد

الامراض المتنقلة

جراحة الجلد

طب التجميل

Dr Kenza Kandri Rody

Dermatologue - Vénérologue

N°15 Imm. Med Marouane, Ed palestine

Marrakech - Inpe : 071278642

Tel : 05 24 30 10 40 - Gsm: 06 13 99 11 15

2014/2023

Marrakech le,

Ordonnance

432,00

Debbagh

Noureddine

① Valex 200 cp.



2cp x 31J

pdt 8J

432,00

22,20

PHARMACIE MOGRÉ
 Lot. Cadi Ayad Bloc 5 N°6
 Issil - Marrakech
 Tél : 05 24 31 17

PPV: 22DH20
 PER: 07/25
 LOT: M2662

فوسيدين 2%
 كريم أنيوب من 15 غ
 39,70

② Cololipide 1cp



1cp 31J

39,70

③ Fucidine 100mg



x 21 J sur

493,90

Dr Kenza Kandri Rody
 Dermatologue - Vénérologue
 N°15 Imm. Med Marouane, Ed palestine
 Marrakech - Inpe : 071278642
 Tel : 05 24 30 10 40 - Gsm: 06 13 99 11 15